Notice technique

Ostrinil®

Microgranulé (MG)

A.M.M. 9300093

Contient : 5.10^8 spores du champignon *Beauveria bassiana* souche 147 par gramme de matière sèche.

Lutte préventive contre *Paysandisia archon* sur palmiers et contre la Pyrale sur maïs

Présentation de la préparation

Ostrinil® est un insecticide biologique destiné au contrôle préventif de *Paysandisia archon* (Lépidoptère, Castniidae) sur palmiers et de la Pyrale du maïs, *Ostrinia nubilalis* (Lepidoptère, Pyralidae).

Il est composé de spores du champignon entomopathogène *Beauveria bassiana* souche 147 (Deutéromycètes : Hyphomycètes).

Ostrinil® se présente sous forme de microgranulés d'argile colonisés par du mycélium sporulant et contient 5.10^8 spores par gramme de matière sèche.

Mode d'action

Beauveria bassiana infecte les insectes selon le mode classique des champignons entomopathogènes.

Il agit par contact et peut parasiter tous les stades, de l'œuf à l'adulte. Deux phases majeures constituent le cycle de développement du champignon :

✓ La phase parasitaire

Avec l'humidité, le granulé libère les spores qui se fixent sur la cuticule de l'insecte où elles germent et pénètrent. Le champignon se développe ensuite dans l'insecte jusqu'à induire sa mort en 2 à 5 jours.

✓ La phase non parasitaire

Après la mort de l'insecte, le champignon se développe dans le corps momifié puis traverse la cuticule et émet de nouvelles spores disséminées dans le milieu extérieur où elles peuvent contaminer un nouvel hôte.

Recommandations d'emploi

❖ **Mode d'emploi**

Les doses et les cadences d'utilisation varient suivant les ravageurs et les cultures concernées. Elles sont résumées dans le tableau ci-après.

Ravageur	Culture	Dose	Recommandations
Pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis*)	**Maïs**	25 kg/ha	Application lorsque le maximum de pontes est observé, selon les avis des services officiels. En général, en juillet, quand 50 % des panicules sont visibles. Ostrinil® ne doit être utilisé que sur la première génération.
Paysandisia archon	**Palmier** *Phoenix* spp. ➢ Sujets de taille < 50 cm ➢ Sujets de taille comprise entre 50 cm et 1 m ➢ Sujets de taille > 1 m	4 g/ palme 8 g/ palme 10 g/ palme	Application dès le début du vol du papillon (en général début juin). 1 application toutes les 2 semaines pendant toute la durée du vol, soit 5 applications maximum sur la saison. Pour déterminer la quantité d'Ostrinil® à épandre, il est nécessaire au préalable de déterminer le nombre total de palmes du palmier. Pour cela, compter le nombre de palmes sur la couronne extérieure du palmier et multiplier par le nombre de couronnes.
	Washingtonia spp. et autres palmiers	10 g/ palme	
	Trachycarpus spp., *Chamaerops* spp.	150 g/ mètre de stipe	Pour déterminer la quantité d'Ostrinil® à épandre, il est nécessaire avant tout traitement de mesurer la hauteur du stipe du palmier. Pour un palmier cespiteux (à plusieurs stipes), il faut additionner la hauteur de tous les stipes.

❖ **Méthode d'application**

Sur palmier

Epandage à l'aide d'un atomiseur dorsal à moteur équipé pour la pulvérisation de micro-granulés. Veiller à répartir le granulé uniformément sur tout l'ananas ainsi que sur les restes de palmes desséchés et sur le stipe des espèces fibreuses de palmiers. Il est recommandé de nettoyer les palmiers avant le traitement afin de limiter les zones de pontes potentielles et de faciliter l'application du produit.

Sur maïs

Epandage des granulés par-dessus les plantes de maïs, comme pour les granulés traditionnels (avec un tracteur enjambeur) et un épandeur de micro-granulés muni de distributeurs pour chaque ligne de maïs. Pour l'activité du produit, il est important que les granulés tombent sur les plantes de maïs et se rassemblent à l'aisselle des feuilles.

❖ **Sécurité vis-à-vis des auxiliaires**

Ostrinil® ne présente pas de risque particulier pour les insectes pollinisateurs et la plupart des auxiliaires.

Ostrinil® respecte l'entomofaune du palmier.

Conservation

Pour conserver toutes ses qualités insecticides, Ostrinil® doit être impérativement stocké dans les conditions résumées dans le tableau ci-dessous :

Période d'utilisation	Période de non utilisation
FRAIS et SEC Pour une utilisation dans un délai de 3 à 4 mois (température inférieure à 20°C)	**FROID** Réfrigérateur (+4 à + 6°C)

Tout stockage non conforme peut entraîner une dégradation de la qualité insecticide d'Ostrinil® dont N.P.P./ Arysta LifeScience ne sauraient être tenues responsables.

Recommandations particulières

- Respecter la dose et les périodes d'emploi conseillées
- Appliquer par temps calme, sans vent fort afin d'éviter toute dérive de pulvérisation.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Porter des vêtements, des gants, un appareil de protection des yeux et du visage.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact, se laver immédiatement.
- En cas d'irritation ou de malaise, appeler un médecin.
- Emballages et fonds de pulvérisateurs

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Eliminer les emballages via une collecte organisée par un service de collecte spécifique (Adivalor). Eliminer les fonds de pulvérisateur conformément à la réglementation en vigueur.

Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et la notice technique.

Respecter les précautions d'emploi.

Classement

Xi : Irritant

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

S 36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S 2 : Conserver hors de portée des enfants

S 7/47 : Conserver le récipient bien fermé à une température ne dépassant pas 30°C

S8 : Conserver le récipient à l'abri de l'humidité

S13 : Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux

S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation

S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S 49 : Conserver uniquement dans la récipient d'origine

S 61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité

Conditionnement

Sacs de 2 kg de produit.

FABRICANT

Natural Plant Protection S.A.
Parc d'Activités Pau-Pyrénées
35 avenue Léon Blum
64000 PAU
Tél : 05 59 84 10 45
Fax : 05 59 71 78 10
Contact : ostrinil@npp.fr

Produit développé en partenariat avec la mairie d'Hyères-Les-Palmiers

Hyères LES PALMIERS

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI